

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

MayaUni

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--|-----------------------|
| Nom du produit | MayaUni |
| Code du produit | 15188.0005.006/127272 |
| L'identifiant unique de formulation (UFI) | 7VFR-DPW6-33FG-82RP |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|----------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | Produit de nettoyage |
|---|----------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--|---|
| Identification de la société/entreprise | Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch |
|--|---|

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 145 (Tox Info Suisse) |
| Date de révision | 01.12.2025 |
| Version | 3.1 (Version précédente: 3) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit C12-14 Pareth-7, No.-CAS 68439-50-9
Coco-Glucoside, No.-CAS 110615-47-9, No.-CE 259-218-1

2.3. Autres dangers Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

| Composants | % en poids | Classification CLP | Identificateur de produit |
|-----------------|------------|-------------------------------------|---|
| C12-14 Pareth-7 | 5% - 10% | Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302 | No.-CAS: 68439-50-9 |
| Coco-Glucoside | 1% - 2,5% | Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315 | No.-CAS: 110615-47-9 No.-CE: 259-218-1 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves. |
| Contact avec la peau | Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. |
| Contact avec les yeux | Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--------------------------|
| Moyens d'extinction | N'importe lequel. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Jet d'eau à grand débit. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

PNEC/DNEL

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

EU - REACH (1907/2006) -

Registration Data - Predicted No

Effect Concentrations (PNECs)

0.0000445 mg/L PNEC (marine water (intermittent releases), 500-213-3)

0.0895 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 500-213-3)

0.00895 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 500-213-3)

0.016 mg/kg soil dw PNEC (soil, 500-213-3)

0.0034 mg/L PNEC (freshwater, 500-213-3)

0.00034 mg/L PNEC (marine water, 500-213-3)

0.000445 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 500-213-3)

0.2 mg/L PNEC (sewage treatment, 500-213-3)

Coco-Glucoside (CAS 110615-47-9)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Derived No
Effect Levels (DNELs)

general population oral systemic effects long term exposure 35.7
mg/kg bw/day DNEL (600-975-8)
general population inhalation systemic effects long term exposure
124 mg/m³ DNEL (600-975-8)
workers inhalation systemic effects long term exposure 420 mg/m³
DNEL (600-975-8)
general population dermal systemic effects long term exposure
357000 mg/kg bw/day DNEL (600-975-8)
workers dermal systemic effects long term exposure 595000 mg/kg
bw/day DNEL (600-975-8)

EU - REACH (1907/2006) -
Registration Data - Predicted No
Effect Concentrations (PNECs)

111.11 mg/kg food PNEC (oral, 600-975-8)
0.176 mg/L PNEC (freshwater, 600-975-8)
0.018 mg/L PNEC (marine water, 600-975-8)
0.0295 mg/L PNEC (freshwater (intermittent releases), 600-975-8)
1.516 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (freshwater), 600-975-
8)
0.065 mg/kg sediment dw PNEC (sediment (marine water), 600-
975-8)
5000 mg/L PNEC (sewage treatment, 600-975-8)
0.654 mg/kg soil dw PNEC (soil, 600-975-8)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux
spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN
374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum:
480 minutes)

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm

Temps de pénétration: 480 minutes

Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition
Contact au maximum: 30 Minutes)

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0.2mm

Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne
dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés
et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | n'a pas de point d'éclair |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 5,5 |
| Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| Solubilité: | complètement soluble (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 1,0038 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|---|-------------------------------|
| 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique | Pas d'information disponible. |
| 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Non demandé. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucun(e). |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Coco-Glucoside (CAS 110615-47-9) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA) |
| Corrosion/irritation cutanée | Peut irriter la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Donnée non disponible. |
| Cancérogénicité | Ne contient pas de composé listé comme cancérigène |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Donnée non disponible. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|---|---|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission). |
| Autres données | Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|------------------------|
| 12.1. Toxicité | Donnée non disponible. |
| C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9) | |

| | |
|---|---|
| Environmental Fate - Biodegradation in Water | 95 % 28 d dégradation (O ₂ consumption) OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test) (ECHA_API) |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB). |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne. |
| 12.7. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Éliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide avec les déchets urbains. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 03 01. |
| Emballages contaminés | Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Non applicable. |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | Non applicable. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non applicable. |

| | |
|---|---|
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| Règlement type des ONU | |
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |
| Autres Informations | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|------------------------------------|---|
| Informations réglementaires | Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: agents de surface anioniques, Agent de conservation, acides Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. VOC (CH) = 2.89550800 |
|------------------------------------|---|

C12-14 Pareth-7 (CAS 68439-50-9)

| | |
|---|---|
| EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) | NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units) |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water |

Coco-Glucoside (CAS 110615-47-9)

| | |
|---|---|
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 1363, hazard class 1 - slightly hazardous to water |

| | |
|---|--------------|
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique | Non demandé. |
|---|--------------|

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|-----------------|--|
| Révision | Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,8,9,11,12,15. |
|-----------------|--|

| | |
|---|---|
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) |
| Procédure de classification | Méthode de calcul . |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. |
| Autres informations | Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette. |
| Mode d'emploi | Réservé aux utilisateurs professionnels. |
| Clause de non-responsabilité | Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. |